

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DES TRAVAILLEURS
DURANT DES TRAVAUX**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2,
L.2213-1 et L.2213-2,
- CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE

Article 1 : Le mardi 21 février 2023, afin de permettre la réalisation de travaux,

- la circulation sera interdite rue des Travailleurs, de la rue d'Algésiras à la rue de la Grotte, dans
le sens rue d'Algésiras / rue de la Grotte.

Article 2 : Les panneaux de signalisation temporaire et les déviations seront mis en place par
l'entreprise et les Services Techniques de la Ville. La signalisation sera maintenue pendant toute la durée du
chantier par l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police
Municipale et le Directeur du Centre Technique Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de
l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 14 février 2023

Le Maire




Bruno TOUSSAINT